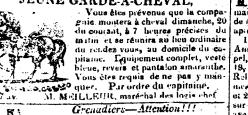
ivant l'expiration du semestre courant.
Les avisse publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, I faison d'une sisaire pur curré de chaque langue, postr le promière insection, et. 60 cmts pour les insertions subsé-quentes. Le carré est de DIX LiGNES, ou moins. Les avis dont le sombred insertions ne sera pas limite On prend des abonnemens à l'année, p ur publier

is, à d's prix rassonathes.

Aucut abonnement pour la campagne ine se a reçu i many quot n'indique que qu'un en ville chargé de paye régulors nout. Les lettres adressées à l'Editeur noiver Stre all'auches; dans le cascontraire, elles resterent à la

JEUNE GARDE-A-CHEVAL,



D'apies les ordres du capitaine, la con pagnie prendra les armes dimanche pro-chain, 20 du courant, à 7 heures précises du matin, et se reunira au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme bonne tenue, pantalon blane et veste Tous les membres sont pries de ne pas

B. DUPERAIN,

17 avril

16 avril

BATAILLON D'ARTILLERIE, Le Bataillon pren fra les armes Dananche

ochaia, 20 da courant, à 8 leures du mutm, veste biene, pantalon blanc, équipament complet Par ordre du major. AD. SCHREIBER.

adjudant major. CHASSEURS D'ORLEANS, La compagnie prendra les armes

manche prochein, 20 du courant, à hou houres précises du matin, équipement t, yeste bl. no; pantalon blanc. L'ar ordre du capitaine, 'r. Pidoux. 🖼

lő avril TIRAILLEURS LOUISIANAIS. ATTENTION!!!

rendez-vous habituelle chez le capitaine.

A LOUER -- Un vasts Ma asin d'entrepo A LOUER.—Un vasts and usin a control of preds de longs, ser 40 de large, situé rue St.
Pinappe, entre Royale & Bourbon. Pour les coni us, Sadresser au soussigné.

B. DUPCV. A LOUER.

La maison en beiques à trois étasse. Free port catre les rues du Port et St. Ferdig 18, s'adresse T. NECOLET & Co.

Pour mai prochair; à bail, si ou le désire. — Une belle Matson à 3 Étages, très bien finie, et baile lepuis 2 ans, situace rue Touloust entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, ci Chartres. On ceasing a pro-glaces et meubles qui y son. FR. PERRET & GALLY,

PR. PERRET & GALLY.

Tue Toulouse, No. 59

ETTRES DE CHANGE sur France à voudre
par 20 des 179 HAGAN, NIVEN & CO.

Aris aux-Négocians Commerçant avec les parts Mexicains.

ANS Particle 4, de la loi du 31 de mars 1931, que le soussigné a publie en cette ville au mois de mar de la raème année, il est stipulé que :

"cho outre de manifeste, prévu par Particle Fèr, de cette lor, un aoutre manifeste en êtriplicate doit être présenté, de la rue importation, signé par le chargeur, experiment mis entre production de la contenu." change existe la les baille que n a coxement le contenu c'e chaque caisse, ba'c, baril ou re, d'après leurs différentes marques, lequel devra étre

mission particuliers devront être certifiés par les consuls ou le consuls de la république, du pius prochain poit cu le

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ

I mars—1m consul mexicair

VENDRE | Un Terram situe rue des Ursume

VENDRE Un Terrain situe que des cisonnes, entre Reyale et Fourbon, mesurant 32 pieds de face ser une profondeur de 120. Le tout mesure française, avec ser une profondeur de 120. Consistant en une maison es lisses qui s'y trouvent consistant en une maison e inques de quatre appartements, 2 calimets et une gal-rie) dans la cour, une cuisine en briques à étage, compo-sée de 6 mpartements, cet édifice est tout neuf de plus, un hongard en briques pouvant content 10 chevaux. Englement la negresse Catherine, lagée de 17 ann, de-puis son bas âge dans le pays, parlant français et anglais, loca saiet, semantie, ét mit un cert cui haire et docuesti une o cajet, garintie, ét int un per cui inière et domesti me,

La négresse Marie, agée de 35 ans, dans le pays depuis ces, parlant anglais et français.

1. Ta viil 1. Ta viil 2. Ta vii

17 N débarquement du navire le Vernou, de Borde ax, le 14 et 4 vendre pur Pre. Esfaye, rue Royale, No. 147, à con prix moderés, le tout en vins garantis naturels &c., savoir : 83 bairriques Vin ronge St. Umilion, 1827 et 1825, lère qualité; 12 do. do. Cenon, 1828; 40 do. do. 1831; 12 do do Grave Medoc, A do do 1831, 8 demi barriques Vin ronge Haut St. Emilion, 1823; 4 barriques do do 1819; 10 traçons Vin blanc Bergérac 1819 et 1825; 4 do blanc Barrich 1825, 1ère, qualité? 7 pipes 6 densè pipes Eaule vin Coalité. La çons Vin blanc Bergérac 1819 et 1825; 4 do bianc Dar-ce 1325, lère qualité; 7 pipes 6 dens pipes Eau de vie Co-taise; 8 barils do. 4e et 5e preuve; 6 demi pipes, 9 quart de pipes Eau de vie d'Armagnac, lère, qualité 1825; 300 sacs de 500 bouchons assortis en qualité et longues; 4 barriques Champignon sees en très bou état.

Et d'exportations untérieures, un grand assortiment d'
tous les articles ci-dessus; unes que ju vin rouge et blanc

tous les articles ci-dessos; amsi que lu vin rouge et blanc en caisses. Anisette et Liqueurs, lète, qualité.

15 avril

ES soussignés ayant formé une société sous la raison de G. Abadio, Birles & Co., afffent leurs services ou public en leur qualité de TEINTURIERS; its tien crout bute espèce d'étoffes, en n'importe quelle couleur; cièverant toute espèce de tâches sine détériorer la couleur primitive ou la qualité de l'étoffe. Ils tiendront égainest toute espèce de pelieterie et des chapeaux, le tout la perfection. Ils auront constamment à vendre de l'ension indélibite, à raison de 50 cents la bouteille.

Les persontes qui désiremient les honorer de leur con-Les persontes qui désireraient les honorer de leur con-

ice pourront s'a fremer à leur atelier, rue Bourbon, en aignure de l'Hôpital, No. 349, où elles seront servies avec attitude. La passe nenterie qui étrit étable rue Dauphine, No

2 id, a été transportée à l'établissement ei-Jessus, où l'on exécutora les ordres avec exactitude.

9 av-15

J. DE ABADIA, BARLES & Co. Compagnie d'Assurance Commerciale.

Compagnie G'Assurance Commerciale.

ES Ivres de souscription au ond capital de cette
d'Compagnie seront ouverts le jeudi. 10 d'avril 1531;
I heures du matin, et continueron à l'être chaque long
as,n à I houre de l'après-midi, jusqu'à nouvel asis, en
74, rue du Canal, près du bureau de John Kitts
Smith, Esq. cous la direction des commissaires soussignés, WM. G. HRWES.

A. L. M. DAMARIN, CHANDLER WHITE, ABIJAH ASK, AGIJAH FISK, VM. BUCLITT, J. LE BLANC, II. F. M'KENNA,

cui Mirguur, Chatrau Laffitte et St. Julien; 15 harriques

AFE-734 saus Cafe de St. Yago, en déburquement du brick Don Hermanus et la godiette Japan, et à

DAROISSE D'ONLEANS Courues Pieuver Vente par le Régisiur des Testamens Vente des Pestamens Vente de la succession de les Samuel Spotts, les propriétés ciupiès décritée, savoir :

lo. Quatre termins situés an faubourg La ourse Amounciation, designés sur un plan dressé par C. F. Zin pel,député voyer de la vide, le 25 janv er 1933, par l'à no pel, député voyer de la citle, le 25 jún ver 1833, par l'à itos. 18, 20, 21 et 22, de l'îlet no. 52, borhés par les rues Robin. Religieuses, Lacourse et St. Jean Bajinste, et mesureit en mesure américaine, commesuit, savoir. Les lots nos. 19, 20 et 21, ont chacun 19 pieds 5 pouces de face à la rue Robin, sur 140, pieds entre les lignés paralelles, et le ort no. 92, ayast 22 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 140 pieds 2 piedes entre les lignés paralel es, ensemble les bâtisse, il droits, actions et privilèges y appartenant.

Cette propirité est, sujette à me hypothèque, pour le pai ment de quatre billet; un duté le 4 mars 1833, pour 31060, payable à 12 mos de date et les trois autres billets datés le 11 février 1833, de la comme de 81146, 66 2-3 ets.

datés le 11 février 1833, de la somme de 31146, 66,2-3 cts chaque et payables à 1, 2 et 3 ans de leur date. 2 . Une propriétée consistant en trois lots de terre, si tues au mê ne l'auboure, designée sur le r. ême plan par les nos. 23, 24, et 25 de l'ilet No. 25, bornée par les rues c. de sus décrités, et les 2 premiers lots ont chacun, (mesur

america ne) 29 pieds 6 ponces de profondeur entre ligne paralelles, et le lot no 15 à 29 pieds 6 ponces de face à la rue Robin, sur 110 pieds de profondeur, ousemble les tâ us es, droits, etions et priviléges y appartenant. Cette propriétée est sujette à une hypothèque pour 3 hil-leis de 8910 chaque, dulés du 11 février 1833, et payables 1 1, 2, ct 3 ans de date.

35. Cinq lots de terre, appart nant hedivis au dé unt et William Henry Chose, situés au faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, désignés par les noméros 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet, borné par les rues du marché, St. Jean Baptiste, Jacob et Pacamers; les dits tenans sont contigus t mesurent (mesure anglaise) chacun, 25 pied. 6 poutes t lignes de face à la rue du Marché, entre les rues St. Jean 7 agues de lace à la rue du Alarché, entre les rues St. Jean Baptiste Pacqui ets, et s'étendent en profondaur, entre lignes paralelies, de 159 pieds 9 pouc s, ensemble les auré-lorations qui s'y trouvent, et leus les droits et priviléges y apparechant; cette proprétée sera seadue conformément à ue plun dressé par C. F. Zimpel; député voyer de la vinc, le 7 avril 1833, et déposé en l'étu le de Carlile Pollock, not, ouls.

Cette propriétée est suj tie & une hypothèque, pour l. paiement de trois billets, d. la somme de \$1333 1-3 chaque en date du 15 av.il, 1833, et psyables à un, deux, et trois

4 . Un loi de terre, appart mant en indivis, au défunt et au dit W. H. Chase, stoé nu dubourg Amonéiation, au-dessus de cette ville, dés gne par le minéro 4 de l'iter La compagnie prendra les armes dimandre procham, 20 du comant, à G heu es et dimandre procham, 20 du comant, à G heu es et dimandre procham, 20 du comant, à G heu es et de face au Marché, entre les rues St. Jacq es et du Marché, chie et s'étendant en profondent, entre les rues St. Jacq es et du Marché, chie et s'étendant en profondent, entre lignes panalelles, de mile su methorations qui s'y trouvent, et bus les droits et priviléges y apparterant.

Cette proprétée est sujett à une hypothèque pour le partie de Sido et l'antre de la somme de Sido et l'antre de Bram Henry Chase t-rirent conjuintement de payer à l echarge d'Alexaudre B ron, à l'époque de leur decharge d'Ah xandre li troa, à l'époque de leur éthéance, les deux billets de ce de nier, de la somme de \$585 chaque. Les dites propriétées seront vendu s à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endessés à sa isfaction, portant un inté-rét de 6 pour dent par un du jour de l'adjudication avec hy-pathèque jusqu'à parfait parement. Les acquéreurs prencont la reversion d'a hypothèques, risques et respin

hies ci-dessus mentionnes.

Par ordin de la cour,

W. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments. N. B.—Les acts de vente scront passés pardevant W. Christy, Notaire Public, aux frais des acquéreus.

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concernet, d'avoir à déduire sons dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le comple présenté par le curateur de la dite succession, ne compte presente par le curateur de la dite succession, in scrait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour, 14 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég. ?

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves— Avis est par le présent donné aux créanciers de la Mys cet par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela pet concepter d'avox à déduire sous dix jours, à dater de la présenté publication, les raisons pour lesquelles le comp-te présenté par l'hé, inère bénéficiaire, du défunt ne serait point approuvé et Lo nologué, et la dite béritière bénéh-ciaire déchargée de ses fonctions et de toute responsabil.

Par ordre de la cour, ril W. F. C. DUPLESSIS, 162. du "jusqu'à ce que la loi réglant les consulats soit oécié
les, et comme le soussigné a reçu de son gouvernement
la bit en question, il devient de son devoir d'informer du
fait les négements de cette place.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.

FRANCISCO DIZARDO STANDER. ié. I Havril nain, à l'edit de délibérer sur la domande d'attermoie-ent faite dans la chte pétition ; et en même temps toutes soursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés int suspendués. Per ordre de Phon. Charles Watts, juge de la dite con ce 31 mors 1831. JNO. L. LEWIS,

député greffier.

TAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Pa-7 avii - 11,2; s député greffici Toisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Odéans.—Présent Phon. Chs. Maurian juge, mars 24 1531.—Xo. 7333.—Camille Filhe contre, see cidanciers.— La cossionales biens que le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ce dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Ferand, not, pub. le Samedi 26 avril grochgin, afin d'y délibérer alors sur des affaires du nétitionaire, et un moure la toute procédure.

P A GUYOL, Dep. Gref. 25 mars—10,2pa INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES: DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE par Muz. & Mille. GRANET. (Pour le monient dans la maison de M. Ph. Yieky, vis-a-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin, \$250 pir an.

Do. saus musique ni dessin, \$200 do.

Denni-pensionnaires, musique ou dessin, \$200 do.

Do. sans musique ni dessin, \$200 do.

Externes, musique ni dessin, \$44 do.

Do. sans musique ou dessin, \$44 do.

Elèves n'apprehant que la musique, \$44 do.

Do. sans indistretion deseth, 254 do. Elèves n'apprenant que la musique. 34 do. Blanchissage [pour les pensionnaires]. 39 do. L. L. du payable par qua tier et toujouis d'avance. L'éducation pour les demoiselles, compressé toutes les branches de Lattérature anglaise et françaisé, l'éétiture, l'arithmétique, lu géographie, l'histoire, la couture, la broderie, se,

roderie, &c. . M. Gaanze s' charge de la promière classe de français COLLEGE dig C par M. GRANET. Doctour es Let

COM PGS dige par M. GRANET. Doctour ès Lottres, nature da plusieurs convrages sur d'Edication, et expreviseurs de M. Michelel.

Pensionnantel.

Un has the frequence cat cepse links to paro an antier. Les absences ne donnent droit as sugares déduction,

J. LE BLANC.

II. F. M'KENNA

II. F. M'KENNA

II. M. WRIGHT.

II. M. WRIGHT.

A. QUERTIER.

A. QUERTIER.

A. QUERTIER.

A. Guert firm of the power of the design of the power of the design of the power of the design of the power of the powe

Nessentienent des navires la Jeune France et la let et un tromaseau suffisauter Chaques artiele doit être Joséphine 50 caisses Haut Sauterne; 150 do. Chamarqué du ruoin de l'élève et dunte manifere bien distinct de Médoc. De gaus en magement 300 caisses.

A la sortic d'un élève, les drape et les servicites ressont la marqué du ruoin de l'élève, les drape et les servicites ressont la vendre pas sautes.

L'ASEAUX & BIJOTAT.

CASEAUX & BIJOTAT.

VENTES PAR JE RESITER.

PARCIES SORLEANS.

COUR DES PIEUVES - Vente par le Régister des Constants midi, j'expose de Tessamena Mardi, 32 de sour compte de la succession de la encession de la succession de la compagnie d'Assurance des Négoticants, sur lesquelles \$30 par action ont été payées.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

Par ordr

WFCDUPLESSIS, rége

DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Présiss

Venue par le Régister des Testamens—Mardy 22 du courant, à 10 heures du matin, j'exposorai en vente, dans la rue du Bassin, No. 53, les meubles, meublan et a un autres effets mubiliers appartenant à la succession de feue Féliciane Cathérine Buquet, f. c.l.

Conditions de la vente : comptant.

Par erdre de la cour,

Savril

Sennaus y thoughter is la goffectie Messenger, capitaine l'un ordre de fieri facies à moi adresse par l'hom P. P. Smith publique le sained, 3 mai, à la Bourse du Hewlett; encoignure des ties Chartres et St. Louis, la goffette Messenger, ses agrès, et appuraux, saisi pour satisfaire le jugence rendu dans cette affaire. Cumiditions: Eomatant

quodrions : Sompton ... B. BEAUREGARD, marshall ... Regrand. Duveily Saucier contre A. J. Bertrand.

E. N. vertu d'un ôrdre de fieri fanias à moi adressé par Phonorable J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposoral en veille, samedi, 3 mai 1934, à midi, à la Bourse Hewlett, endoignure St-Louis et Chartres.

La godiette ELIZA BETII, ses agres ut apparaux, saisis piur satisfulre le jugem nt rendu lans cette affaire. Conditions : confiptant.

B. BEAUREGARD, marshal. J. L. Rubassa et al. vs. In. Dufart. J. L. Rabassé et al. vs. Jn. Dufart.

N vertu d'un ordre de fiori fuciss à moi adressé par

L'Phon. Cha' Gayarid, juge président de la cour de cite, j'exposersi en vente fuolique, le mardi, 25 avril 1834,
à midi, à la Bourso de Hewlett, encognure des rues St.
Louis et Chartres une indext grisse des pressents. Louis et Chartres, une je pont grise, connue généralement sous le nom de Chloé, seisse dans cette affairre.

Conditions: comptant

B. BEAUREGARD, marshal Mataow Ator rs un lot de coton. Nation Alberts un iou de coton.

Nation d'un ordre de suisie provisoire, à moi adrœs de par l'honorable W. Grivot, juge consei ler de la cout de eté de la Novelle-Orienne, par saisi provisoirement e nq balle de cot montappées S. W. Swoap, et toutes personnes y intéressées sont par le présent enless à comna nitre naidevaut la dite honorabie cour, dans l'a quinz jours de la publication de cet avis pour répondre à ta dite demande.

14 avoit BEAUREGARD, marchal.

Maifin Bat's es. L. A Wiley.

N'vertu d'un ordre de fieri facios à impi adressé par l'hon Chs. Gayarré, juge plesident de la cour du cité, j'exposelai en vente publique, le mércredi, a avil
1531, a 4 heures de l'aprèsemali, à mon hureau, rue Condé, en face de l'aue Madison, 6 caisses de chapeanix, saissande con la contraction de l'aprèsemali, a mon hureau, rue Consis pour satisfaire le jugement rendu dans cette uffaire. Conditions ; comptant 12 avul B. BEAUREHARD, marshal

B. BEAURE; (ARD, marshal Grey Arnould agent pour A. Percy vs. E. Lacern.
N. vertu d'un ordre de fieri facus à moi adressé par.
Phon. Win. Grivot juge consciller de la dour de cié, j'exposerai en vente publique, le vendredi 25 avril 1834, à d'heares de l'appes-mid, divers meubles, saisis duns cette affaire. Conditions: comptant.
14 avril B. BEAUREGARD, marshal

14 avril 1. BEAUREGARD, marshal J. Rivière v. madame Backer.

N. veitu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. W. Gravot, pige conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, en face de la cue M. disan, le jeudi 24 av d. 1831, à 4 henres. P. M., une armoire, saisie dans cette affore. Conditions, comptan 15 avrd B. BEAUREGARD, marshal J. Luttigue vs. capitaine St. Martin, et la goëlette Bloom

J. Lattigue vs. capitaine St. Martin, et la goélette Bloomsing Youth, P. Impuis vs. les mêmes.

IN vertu de Zofflies de fieri (acias à moi à fressés per l'honorable S. Préval, jugg conseiller de la conr de cite, j'exposerai en vente publique, le samedi, 47 mai 1931, à midi, y la Bourse Hewlett, succipiante des rues St. Louis et Chartres, la goélette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saissi pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affiires. dus dans lesdites affaires.

us dans iesures anar.
Conditions: Comptant,
B. BEAUREGARD, marshal Rouzan es. S. Edward. Rouzan jei S. Edward.

N vertu d'au' ordre de fiert fictus à moi adressé put
fhon. A. Langurille, juge conseilner de la cour de
cité, j'exposerai en vente jublique, le lundi, 25 arril 1831,
à 4 heures de l'aprè-midil à mon bureau, run Condé, No.

35, I armoire, 2 buis de lt. 4 tables, 12 chaises, et 2 ma telats, sciss dans cette affine.

Conditions: comptant.

17 avril

B. BEATRECTED, market

William Darr es, us lot il coton.

N hertu d'un ordre de saisie provisoite à moi adressé
par l'host. Wm Grivot, jugo conseiller de la cour de
cité de la Nouvelle-Critéria, j'ai saisi-provisoirement cinq balles de co:on masqués John W Swoap, et sous les No balles de coton masqués John W. Swoap, et sous les cross 129, 245, 122, 131 et 220 et fontes personnes y intéres-sées sont par le présent cirés de comparaire pardevant la-dite honorable cour pour répondre à la susdite demand. 14 avril B. BÉAUREGARD, marshal

sentes toutes parsonnes y intéressées de come vant la dite honorable cour, pour répondre à la demande du dit Cross, dans les quinze jours de cette publication.

14 avril BREAURE : ARD, murchal. Anderson Brunby vs. un certain chalan et son chargement

Anderson Brunby vs. un cettum chalan et son chargement de coton.

N vertu d'un/ordre de sausie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Oricans, l'ai saissi provisoirement vingt haites de coton à bord d'un chalan amarré duts e port, et je cite par ces préjentes toutes personnes y intéres à comparaître pardevant la dité honorable cour, dans les nuinze hairs de la rollication de ces seis pour de dans les quinze jours de la publication de cot avis, pour te-p indre à la demande du dit Brunby.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

AROISSE D'ORL FANS—Cour des Preuves-Attendu que J. Ellis a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres le curatelle à la sucression vacante de feu Archibald Carman, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerher, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordie de la cour,
16 avii WFC DUPLESSIS, régister

Succession de J. B. Fletcher.

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures—
Avis est par le présent donné sur création.

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures—
Avis est par le présent donné aux créanciers du la susdité succession et à toutes aurres personnes que cels peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le courte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point apprauvé et horsologué.

Par ordre de la cour,

16 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

16 avril W. F. C. DUPLESSIS, Fig.

Succession de James Ryan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves

Avis est par le présent donné aux créanciers de Avis est par se present nonnessaux creanciers de la susdite succession et à toutes autres personnés que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à later de la présente publication, le *raisons pour lessuccession quelles le compte présenté par le curnteur de la dite ne scrait point approuvé et homologué et le dit curateur décharge de ses fonctions et de toute res. Par ordre de la cour. W.F. C. DUPLESSIS, reg.

WF C DUPLESSIS, reg.

VIN DI MARSEILLE.

BOO BARRIQUES des marques Bethfort et
Bergass en débarquement at à voaire par
CARILERE & BORDUZAT,
17 avril

UELQUES barils grosses Facanus, a n débarque
CARILERE & BORDUZAT,

CARILERE & BORDUZAT,

TOUR DE LA SENDE BAR,

ALSE LAS ELECTRON 11

A 188 28 VIDES 300 caises vides de différente

200 sest Ligreyre superfines et Absynthe
50. Maraschino et Eurgeau;
100 sest Erische fleur d'organisser(triple);
10 luges Erische Vie.
159 tarilestant de Vie Catalone;
600 panies Houleilles kancaises;
75 du. aughtistes;
70 bailes Arnandes dopces;
50 bailes Houchens fins et demi ans,
1000 canissa Vin fours et blanc;

1000 caissa Vin forge et blonc; 1001 causas vin rouge examin;
100 such de finifi de la Huvane;
100 reages Surre de la Huvane;
11 per la Periode de la Huvane;
12 per la Periode de la Huvane;
13 per la Periode de la Huvane;
14 per la Periode de la Huvane;
15 per la Periode de la Periode

la oi. Canditions : 6 mois de crédit, en bilicts endosses à se tisfaction et hypothèque. Les àcles de venie seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, not, public, aux trais des acquéreurs. 17 au

PAR FERNANDEZ & WHITING. L sera vendu samedi, 19 courant, à la Bourse, à midi, l'esclive Charlotte et son difant Robert. Cliarlotte est anée d'environ 23 ans, depuis son chimce dans le pays, evi ellente cuismère, blanchisseuse, servante et patissière. Robert est agé de 6 ans ; ils sont garantis des vices et ma-l dies ; révus par la lui, et le matre ne les vend que parce qu'il doit quitter le pays. Conditions : cimptant. L'acte de vente en l'étude de W. Boswell, aux frais de l'acqué-

15 avril PAR FERNANDEZ & WHITING. Legra vondu le samedi 19 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, Perclave Phillis, agée d'environ 14 sus, domestique de maison, et gardienne d'enfants, garan-tie des vires et maladies prévue par la loi. Conditions: 90 jours de crédit, en billet endossé à sa-tisiaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé chez Wim Y Lewis, notaire mahifie aux freis des contéctes.

L'acte de vente sera passé chez Win Y Lewis, notaire public, sug frais des acquéreurs.

15 av

16 At J. LE CARPENTIER.

L sera vendu sam di, 19 du courant, 11 heures, en face de son magasin d'encan, par ordre et sous l'imprection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

Quatre toucs d'uni chaise de paste sauvées du navire Hilah, capitaine Hammond, venant de New-York.

PAR HEWLETTA BRIGHT. L sera ven la samedi, 19 du courant, à midi, à la Bour-se, la goelette Blooming Youth, avec ses agrès, apparank et amenbiemens : elle est moniflée vis à vis la rue Poulouse. Conditions : comptant.

PAR TRICOU & CANONGE.

L sera vendu samedi, 19 du courant, à la Bourse de Hewlet, à midi,

3 Lorg de terre avantag sus ment situées, rue Royale, en-re les rues Domaine et St. Philippe, savoir : No. 1, mesurant 21 pieds 11 jouces de face à la rue Royale, sur 145 pieds, 9 pouces de profondent du côté borné par la propriété de M. Fon her et 143 pieds 10 pouces sur la liene qui le sépare du No. 2. No. 2, mesmant 21 pieds 11 pieds de face sur 143 pieds

No. 2, meaniant 21 pieds 11 pieds de face sur I 13 pieds |
10 pouces de profondeur du côté qui borne le No. 1, ct 143 |
11 pouces du côté du No. 3.

No. 3, meaniant 21 pieds 10 pouces, sur 143 pieds 11 |
2 ans. Les acquéreurs fourniront leurs billets par coupons et du côté qui borne le No. 2 et 144 |
2 pieds du côté qui borne la propieté de M. Joseph Pilie.

Les trois lots mesurant 21 pieds 2 pouces chacun dans |
11 pieds de propieté de M. Joseph Pilie.

Les trois lots mesurant 21 pieds 2 pouces chacun dans |
12 pieds de face sur I 13 pieds 2 pouces de la control de la e fond où il se trouve une bâtisse en biques, à étage dont

bi lets endossés à satisfact on du vendeur et hypotacque jusqu'à parfait pairment.

Hisera loisible à l'arquéreur d'escornater les paiements, avent que l'acte se passe, à raison de 10 pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés pardevant Felix de Armas, not, pub., aux frais des acquéreus.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 19 avril courant, à midi, à la nière, excellente blanchisseuse, repasseuse et plusseuse, patissière, bou angère et excellente domestique de maison; gurantie des viers et incladies pièvus par la loi, (excepté pa'elle s'est absentée quelques fois, mais sans jamais sortir le la ville et qu'il lui est arrivé quelques fois de se déran-

tion et la pathèque jusqu'à parlait pai ment.

MARIE, agée de 36 ans, depuis lang-temps dans le pays, cuismère, blanchisseuse et donnestique de maison, garantie des vices et initadics p.éxus par la loi, excepté qu'elle ben quelques fois. Conditions : comptent. POLEY, agée de 30 aus, bônne cuisinière et ps. ssière.

pariantianquas et forguas; seven son cuiant age de Sane.
Conditions: of imprent de la verte.

DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves— Veute par le Régister des Testamens-Vendredi, 25 avril prochain, à mbl, p'expostrai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Effen B. Ker, tlecédee

C ES, Savolt : ESCLAVE.

2º. La moitie indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le No. 3, dans l'ilet No. Jones, de 30 ans, maçon [marron depuis 5 mois] Petit 52, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasma, sur 120 John, de 20 ans, bon à tout, s'étant absenté pendant 4 pieds de profendeur. le \$112, 50 cents du le 4 avril 1835, et la balance en un bil-

t endossé à satisfaction payable le 4 avril 1936 portant hy-othèque sur la proprière. 35. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, ayant 41 pie la 10 pouces plus ou moins à la rue Hunter sur diver-ses protondeurs.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de \$2500 dû le 9 avril 1835, et la bafance le 9 avril 1835 en un billet endossé à satisfaction portent hypothèque spé-

ciale.

4°. Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ict No. 106, désignés par les Nos, 6 et 7 ayant chacun 60 pds. désace à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet No. 68, désigné par le No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue 85t. Antoine, sur 120 pieds de profondeu mesure française. Conditions: I acquéreur devra payer la moitié comptant e la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction contant hypothèque spéciale.

portant hypothèque spéciale.

5 ° Deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans

se, de Birgeri yesdan la Gourge de la Cour des de Birgeri yesdan la Sancett, pluma sprocettion à midirà la cour de la Cour des la Cour des de la Physics dans et cata de la Physics dans et cata de la Cour des de la Cour de la Cou

aut aux mineure Renaud. AGGY, nhas Rouet, agec de 19 aus, bonne domigi. queda mais n'ener, agée de 19 ans, bonne domest.

CAROLINE, agée de 19 ans, axonlem's ujet, n'egresse
de comance, propre à tout dans un ménage.

LODISE, agée de 18 ans, domestique de maison; bonne
de mai à 6 herres préciers du matin. Les institutes de maison de maison de les de mais de la mai à 6 herres préciers du matin.

gardienne d'enfant et merchande de tait.

Bibly agée de 16 aux.

Conditions Un et deux ens de trédit en billéts endat de la partie de l Bible agée de 16 au ... Une des particus de cartouches et de gargousses aura de Conditions. Une deux ans de crédit en billéts endage lieu aur la Place d'Armee.

Les artes de vente acrost passés pardevant Félix de vina être fait par les officiers des partos pardevant Félix de vina être fait par les officiers des partos processes en la vina et de la condition de cartouches et de gargousses aura de la condition et al vente acrost passés pardevant Félix de vina etre fait par les officiers des partos précise designée de la condition de la condition de la condition de la cartouche et de gargousses aura de la condition de la cartouche et de gargousses aura de la cartouche et d

3 mai prochain, à chidica la Bruffié de Hewlett, les, escloration prochain, à chidica la Bruffié de Hewlett, les, par la lors armé de partie de podente de la succession de fui Matje Briaire Villamière, femme de C. D. Dutillett, RABET, négresse, agée de 40 auss, un peu, cuismière blambissectione et reparteure, et bon sujet.

SOPHIE, négresse, agée de 25 ans, seivante.
Conditions—6 12 ût 10 mois de crédit en billets cenderateure de la conditione de 12 ût 10 mois de crédit en billets cenderateure de venie seront passés pardevant Mr. L. H. Perrand, not pub. aux frais des acquereurs.

4 avril

PAR F. DUTILLET. PARF. DUTILLET:

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuvis

de la paroisse de Jelierson, il sera offert en vente jui
blique, le Samedi, 3 mai populain, à la Bourse Hewiert,
entre muit et une heure, les biens ei-après désignées, depons

M de la paroisse de Jeiferson, il sera offert en vente jur blique, le Samedi, 3 mai pocciain, à la Bourse Hewiert, entre miti et une heure, les birns ei-apprès désignés, depense dants de la succession de feu François Lamolère Dorville.

Savoir :

UNE séante éxtraordimire de la Direction genue le dants de la succession de feu François Lamolère Dorville.

Savoir :

UNE séante éxtraordimire de la Direction genue le dants de la succession de feu François Lamolère Dorville.

Savoir :

UNE séante éxtraordimire de la Direction genue le dants de la compagnie. Par ordre de la Direction, le de la Compagnie. Par ordre de la Direction, le deux lieues de la valle, mesurant neuf arpens dé facé, sur 13 de prolonideur; plus ou moins, bornée dans sa-partio plus ou moins, bornée dans sa-partio le de una, des propositions ca hetères rous la celus-truction d'un établissement, sur le dépot de la compagnie, lineque de la compagnie.

Volsafelabarre frèce, et dans l'intérieure par celle des héritiers de la Vec. Pierre l'Anglis, f. de c. l', ensemble les bâtisses qui sont dessus consistant en une maisont de crétaire de la compagnie.

les bâtisses qui sont dessus consistant en une maison de maître, cave; cuisine, magasin, ponladler, remise, écurie et quelques mauvanace cabanca. N. B. La noutie indivise- de cette habitation pour le compte de la dife succession, et l'autre moitié pour celui du co-propriétaire Auvignac Dor

lle.

Charles, negre créole, agé d'environ 17 ans, domestique 4 Demi pipes.

maison, bon sujet.

Guarts-pipes. de maison, hon sujet.

Prosper, negre créole, a é d'environ 22 ans, charretier et 48

on nègre de champs, bon sujet. Simon, nègre untéricain, agé d'environ 35 ans, domestique de maison, cocher et vendeur, bon sajet.

Joe, nègre amé icain, âgé d'environ 29 ans, bon charretier, propie à tout, mais ayant l'habitude d'affer marron et 3

le hoire.

Scholastique, négresse créole, agée d'en riron 42 ans; cuisimère, ayant l'habitude de hoire et d'aller maironer

Prus – Un cabriolet et un harnais, deux mauvaises charde de de de le 1927,

de Monteurend rettes; un cheval américain, trois mulets, cinq bouls de 36 traite, une paire de jeunes bouls, quatre vaches et une 5 taure.

L'habitation à 1, 2 et 3 ans de terme : les reclaves à 1 et 10 qu'à parfait payement-Les animaux, charrettes, éc. comptant. Ils seront ven-

c fond où il se trouve une bâtisse en biques, à étage dont dus le même jour, à 10 heures du matin, chez Mr. Chajou, Los conditions de la ve de sont; 1 et 2 ans de crédit, en leus endo-sés à satisfact on du vendeur et hypothèque usqu'à parfait pairim ut.

T. Cane, Notaire Fusine, aux frais des acquercurs.

PAR TRICOU 4 CANONGE.

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour du ter. District Judiciaire de cet Etat, sous la date du 24 mars

1834, il sera vendu le samein, 3 de mai procham, à mdi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes appartenant à la société de François Dugué & Co., savoir :

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de Terre situé dans la paroisse Jefferson, à 6, mitles de la Nouvelle-Uridans, sur la rive droite du Mississippi, mesurant deux àrpents deux tiers ou à peu près, [la dimension exacte seus demée au moment de la ventel face au flauve, sur Sourouts de profunder, avec ventel face au flouve, sur 80 arpents de profondeur, avec les coqui les qui se trouvent au bayou aux Bouts, tous vée, avec le droit de la transporter deax mois après la ven-te, et sont aussi excepté, les écluses qui se trouvent à la fin du Canal, près du fleuve; et un autre morecau de terre qui a toujours été considéré comme attaché au premier, situé ar Barataria, également dans la paroisse Jefferso distante d'environ 20 milles de la Nouvelle-Orléans mesurant 12 arpents de face, sur le lac Perrier, ou Ous-cha, sur 30 arpents de profondeur, borné au Sud Ouest par la rive Ess du Bayou Pouba, et de l'autracôté par

par la rive Est du Dayou.

des t rees vacantes.

29 ESCLAVES—Savoin:
bon à tout sur r M. Vente par le l'ergetter des l'estimens—venureut;
25 avril procham, à unit, plexposerai eu vente à la Bourse;
Diacob, azé de 30 ans, bon à tout sur une habitation;
pour compte de la succession de Elleu B. Ker, tlecèdee
William, azé de 30 ans, du do.; Nelson, de 27 ans, do.
epouse de Levi Pritte, l'esclave et les terrains ci-aprèsidedo.; Isaac Johnson, de 26 ans, do. do.; Félix, creole de 25 Aus; do. charretter; Charles Fig., de 30 ans, do. do.; Thornas, de 30 ans, do. do.; Thenry Pope, de 25 ans, do. do.; Augustin, de 55 ans, do. do.; Dish. balles de coton masqués John W Swoap, et sous les Nos. 129, 215, 122, 131, et 220 et toutes personnes y intéressées sont par le présent cirés de compard to pardevant la dite honorable cour pour répondre à la saislite demands.

Il avril BEAUREGARD, marshul Ethins Cross vs. un challen et son chargement de c.t.o.

N vertu d'un ordre de saisle provisoire, à moi adressiment de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoire, in mit tente cinq hálbs de coton, à bord d'un chalan anuatté dans le port de la Nile-Orléans, pas saisle provisoire, in chalan anuatte de dans le port de la Nile-Orléans, pas saisi provisoire, content environ 151 avris.

ESCLAVE

Augus in, de 55 ans, do. do.; Robert de 25 ans, do. do.; Robert de tonnelier, un peu charpenties Ceorge Fountain, de 28 ans, bon palfrenier, bon à tout sur une habitation: Charles mois; César, de 25 ans, bon a tout, cocner, our sojor, au-Conditions; l'acquéreur devra se charger du paiement d'é Baltimore, de 28 ans, bon à tout, caffat bon sujet; Do-g \$112,50 cents du le 4 avril 1935, et là balance en un bil-t endossé à satisfaction payable le 4 avril 1936 portant hy-do.; Willis, de 30 ans do.

Ces esclaves sont depuis long tems dans le pays; et son acclimatés. Cenditions de la vente.

Cenditions de la vente. Les propriétés foncières à un crédit de 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 1 an, le tout en billets endossés à satisfac-tion et hypotoèque jusqu'à parfait paiement. Les rendeurs auront le droit d'exiger des acquéreurs les billets par coupons.

Aucun esclave ne sera livré avant que les conditions de

a vente alent été remplies, et si les acquéreurs n'ont pas signé-leur vente et fourni leurs obligations, dans les cuin-ze jours qui suivrent l'adjudication fatte par eux de le faire, les vondeurs auront le digni de reprendre les asclaves rendus et de les exposer à l'encan apres 10 jours d'avis, la folle en chère des dits acquéreurs. Les acies de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. public, aux fraia des acqueraura ... 1 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT. PAR HEWLETT & BRIGHT.

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves,
il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, Mardi,
29 avril 1831; les propriétés suivantes, dépendant de la
succession de feu ll. M. Myere. 1º Un Terraio, No. 1, de l'illet 1, du faubon g des Re-ligieuses, paroisse de Jafferson, inesurant 31 pieds 11 pouces de face sur la rue Félicité, sur 109 pieds 7 pouces

Le terrain No. 106, mersie 680 pieds nit la rise Hamil on aname y conduire des, of sime syring in the interesting the control of the interesting the control of the interesting the control of the interesting and in the control of the interesting and in the control of the interesting and in the control of the interesting and interesti

vres aufont lieu dans la plaine miner derriere la ensiste

Par ordre du brigadior général J. B. Planches de

16 avril-

d offrencia vendra.

Carses de 3 donze chaque, vins de Madère L.P.

Tonneaux de fil à coudre, 3 Do do de seine, 250 Paniers de vins de Changagne,

de Montferrand r Du Pipes
Demi-phies D'eau de vie de Cognac D'esu de vie de Cognac, ime epre Carses de pruneaux,

Cdi-ses de vin de Bordeaux de lère qualité, Sacs de poivre,

-AUSSI Un assortiment complet de carrenex à vitres de Balti-

26 Boucaute de sucre de pays de Tère qualité. 16 avril A QUERTIER & BOUTIN 200 CAISSES Blanz de Baleine, de 4, 5 et 5 de querenox No. 1: 309 caisses Raisin muscat et en grapus,



porfees, chaque jour avec exactitude au donneile des per-sonnes qui ne sont pas en situation de faire elles n'énesse

Burcau de la Banque des Citoyens de la Louisiane. ES Souscripteure au fonds capital de la Banque des J Croyens de la Louisianc, soil requis de transmittre ieurs titres, au bureau de BL. P. Soule, avecut, rue St. Louis, [ent.e les rues l'oyale et Bouchon] afin que légitis,

Ceux des souscriptems qui, à duter d'aujourd'hur, m'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixilite jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la dim-

24 mars—3m AVIS.

paede uni pouces de laire, sur concenquante piede de pro-fondeur, inesure française, Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que rela concerne, d'apoir à déduire dans les quatre vingte dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour

lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radice.

En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apporé le greau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le d'uvril 1834, l'an 58 de l'undépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur.

A. B. ROMAN,

Rue Bieneille, No. 21.

VEBB BAGNAL & WEBB ticoment constants of the petite biere et cidre de New-York de oremière quaids, qu'ils offrent à vendre à bon marche, petite biere et cidre de New-York de oremière quaids, qu'ils offrent à vendre à bon marche, petite de l'acceptante bouteilles à biere et une grande quantité d'acceptante bouteilles à vendre éton marché,

l'ayant est cassée, figure mogre; it avait sur lui pa lon et habit de drap noir, macrèpe à son chapeat. Son ser à MM:

28 des 1 P FORST 10.5 CO

TNE DAME ayant l'intention de Remir en Evance, souhaite sait frouver à accompagne des porsonnes, aux quielles ses soins pourraient être sectesaites, ou manta y conduire des cultures ayant l'avantière de ne point être indisposée en heter. Res plus suntes informations, s'adresser chiez

MISTATUT RERES.

25 mirs—im Rue Ser l'êne, entre Condé et Royale et l'Atlantie, venant de l'asses Warsaw, Henry Les et l'Atlantie, venant de l'asses Warsaw, Henry Les et l'Atlantie, venant de Lyspool, et à vendre par les sousignés en leur magasin, res Toulouse, No. 52:

Cotonnale brune; Canonade planche;
Celleus juprissée: Mousselinés do, Mischoffs assortis, Des Indes;
Royales soie; Poile d'Irlande do. 4-4 do. 7-5;
Linon, Capuil fils Mouchoirs de batiste;
Tule a'y oilé, &c. &c. &c.
Assa; Calleus francaiser, voles françaiser.

KENNEDY, DUREL & C.

BOUCAUTS de suere à vendre.

interio Chicago le 11 avril 1984.

Arman Bol. Pah. aux frais des acquercus.

PAR PRIOSSY & GARIDEL.

Les chets de corps sont charges de venier à l'esception de la legion de la reduction de la legion de la reduction de la legion de la reduction de la legion de la legion de la reduction de la legion de la legion de la reduction de la legion de la legio

Par ordre du brigadier général J. B. Planché commandant la Legion.

D. AUGUSTIN

16 avril

Bureau de la Compognie des Irphilectes

Nonvelle-Orienne, 14 nevril 1834.

A LOUER—Cinq helles Maisons en terquire

pur la prois étages avec dépendances & c, situées vir.

Pour les firix et conditions, s'édresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée.

[16 av]

SOMMEREAU Sect.

Burçad della Compagnie de la Preose à Coton à Vapeur de la Levés.

crétaire de la compagnie. - Par ordie de la direction L. F GENERES, sections To ES Soussignés ont reyu par les derniers arrivages, u

48 Dennequart de pipes,)
8 Malles de parlamentes assorties;
400 Paniers tithiale donce,
1 Bate de toile à chemises française,

Balles d'amandes, Balles de convertures françaises à 3 poi



les tismes et autres de.

Il fera tous les ses efforts jour satisfaire aux divesses
demandes qui pourraient lui étre faites par messieuraties
habitants et feur accordera toutes les Leclités pour les

palement.

Il fient des sancsues de choix, des instruments de Chirugie, les fouraitures pour les dentistes Sc. 11 toltes sortes de médicament, patentés de divers pays.

Il ne négligera rien prorunériter la ounhance des personnes qui sond out bien s'adrésser à lui, et price celles qu'il e connaissent de vouloir bien la lui continuer.

31 mais le

titres puiseent être sounis aux conseilers légaus nesimés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport a la Banque, et que des hypothèques qui doivent garantir le ? paiement des bonds à émettre, soient immédiatament four-

ngne), setont considérés comme renonçant aux du tret riviléges qui pourraient résulter de leur sometriptions de Nouvelle-d'iléeus, 22 mirs 1834. Nouve'le-d'ricaus, 22 m rs 1834.

Par ordre de la Direction.

R. BARAU recrétaire.

AVIS.

ATTENDU que Martin Blache a est adresse a moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille practice, concentie par lui le 29 de judie; 1831, en l'étude de M. Théodore Seglets, noisme papile, en qualité de Register des Testamens, pour la ville 37 paroisse de la Nouvelle-Orleans, sur un terroin et les lattisses se trouvant dessus ainte que des Remartes. vant dessus, situé rue des Remparte, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contensitée de trente, pieds buit pouces de face, sur ceut cinquaîte pieds de pro-

Par le Gouverneur, Gronce Eustis, Séct. d'Eta.

10 av 30 Gronce Eustis, Séct. d'Eta.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Dus Rienville, No. 21.

